

**BUDGET 2016
DE LA VILLE DE WESTMOUNT
*PRÉSENTATION AU CONSEIL
LE 14 DÉCEMBRE 2015***

PAR : Victor M. Drury, conseiller
Commissaire des finances

Monsieur le maire Trent, collègues du conseil, mesdames et messieurs,

Il me fait plaisir de vous présenter les détails du budget de fonctionnement 2016 de la Ville.

En juillet dernier, le conseil a établi les lignes directrices suivantes concernant le budget 2016 :

Limiter l'augmentation des taxes reliées aux services locaux au taux d'inflation. Cette limite exclut les augmentations relatives aux immobilisations ainsi que toute augmentation relative à la quote-part de l'agglomération de Montréal ou de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).

Poursuivre les efforts en vue d'augmenter les revenus provenant d'autres sources que l'impôt foncier afin d'équilibrer le budget.

Conformément à ces objectifs, je suis heureux d'annoncer qu'en 2016, le compte de taxe foncière générale pour la maison d'habitation unifamiliale moyenne* sera gelé.

Voici les points saillants du budget :

1. Le conseil maintient son engagement envers sa politique du *pay-as-you-go* pour le financement des travaux en immobilisations plutôt que de recourir au financement par endettement. En fait, 14,5 millions \$ de travaux en immobilisations seront financés par *pay-as-you-go* en 2016. De ce montant, 9 millions \$ proviendront des revenus de la taxation, 4,2 millions \$ de l'excédent de fonctionnement affecté et 1.3 million de subventions. La stratégie du *pay-as-you-go* pour le financement des travaux d'immobilisations joue un rôle important en réduisant l'endettement et en assurant la mise à jour de nos infrastructures.

*Excluant toutes augmentations d'évaluation découlant des rénovations ou d'ajouts à des bâtiments existants. De plus, l'étalement du rôle d'évaluation pourrait résulter en des légères augmentations ou légères diminutions dans certains cas ; cependant, la moyenne résultante donnera toujours zéro.

2. Le conseil maintient son engagement envers le développement durable. Comme par les années passées, ces dépenses se reflètent dans les budgets des divers services, puisque le développement durable fait partie des pratiques de fonctionnement au sein de la Ville.
3. Le conseil a demandé à l'administration de continuer à maximiser l'utilisation des subventions et d'examiner les sources de revenus autres que celles provenant des revenus de taxes foncières afin de compenser les dépenses de fonctionnement et d'immobilisations.
4. La Ville mettra également en œuvre une nouvelle technologie de parcomètres.
5. Le conseil maintient son engagement à payer la dette de Centre des Loisirs de Westmount (CLW). À cet effet, des affectations de l'excédent de fonctionnement ont été faites les années précédentes en vue du remboursement de la dette de 7 millions \$ venant à échéance en 2018.
6. Une part essentielle du financement du Centre des Loisirs de Westmount s'appuyait sur les nombreux et généreux dons des citoyens. Cette levée de fonds a permis, non seulement, à nous tous de Westmount de s'approprier ce centre récipiendaire de nombreux prix, mais plus encore, ce centre n'aurait pu voir le jour sans leur aide. Un montant spectaculaire de 6,5 millions \$ en promesses de don a été recueilli et, à ce jour, 4,0 millions \$ ont été encaissés.

Il y a un certain nombre d'enjeux et de risques que nous devons prendre en compte en regardant vers le futur : le coût élevé des déficits actuariels des régimes de retraite, les négociations avec les syndicats et les investissements optimaux nécessaires dans nos infrastructures, spécialement pour Hydro Westmount.

LE BUDGET DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2016

Les principaux éléments du budget 2016 des dépenses de fonctionnement sont les suivants :

Prestation des services locaux	34 917 250 \$
Service de la dette et frais de financement	5 926 900 \$
Paiements de transfert gouvernementaux (subventions)	(1 424 200) \$
Régime de retraite et avantages sociaux (à l'exception d'Hydro Westmount)	2 442 000 \$
<i>Pay-as-you-go</i> municipal* (à l'exception d'Hydro Westmount)	6 298 600 \$
Provisions, dépenses imprévues et frais recouvrables	694 300 \$
Contribution à la Communauté métropolitaine de Montréal	893 100 \$
Répartition des dépenses du conseil d'agglomération	51 702 100 \$
<hr/> Total	<hr/> 101 450 300 \$ <hr/>

*Le montant total du PAYG est de 9 millions \$, incluant 6,3 millions \$ pour la Ville et 2,7 millions \$ pour Hydro Westmount.

GESTION DE LA DETTE

Au 31 décembre 2015, la dette de Westmount sera de 46,7 millions \$. De ce montant, 36,2 millions \$ devrait être assumé par la Ville et 10,5 millions \$ par le gouvernement du Québec qui paie maintenant ses subventions sur une période de 10 à 20 ans. La portion du CLW de la dette municipale de 36,2 millions \$ s'élève à 11,1 millions \$.

TAXES MUNICIPALES 2016 ET RECETTES LOCALES

En vertu de la loi, les budgets municipaux doivent être équilibrés. Par conséquent, afin d'égaliser les dépenses municipales en 2016, les recettes totales s'élèveront à 101 450 300 \$.

De ce montant, les revenus locaux provenant de sources autres que l'impôt foncier totaliseront 14 millions. Parmi les recettes « non fiscales » importantes, mentionnons les 5,8 millions \$ provenant des revenus de stationnement et des amendes, 4,5 millions \$ provenant des droits de mutation et 1,2 million \$ provenant des activités récréatives des loisirs. Nous avons l'intention de continuer à revoir nos sources de revenus en 2016, afin de diminuer la dépendance à l'égard de l'impôt foncier et augmenter la tarification de type utilisateurs-payeurs pour les services.

Les paiements tenant lieu de taxes des gouvernements fédéral et provincial s'élèveront à 3,8 millions \$.

Le surplus net d'exploitation d'Hydro Westmount a été budgété à 1,8 million \$. Le *pay-as-you-go* de 2,7 million \$ relatif au réseau électrique a été déduit dans la section Distribution d'électricité à la suite du surplus net d'exploitation.

Les taxes prélevées auprès des propriétaires de Westmount totaliseront 84,5 millions \$.

TAUX D'IMPOSITION 2016

Quand le nouveau rôle d'évaluation a été déposé en septembre 2013, nous avons décidé d'étaler l'application du rôle sur une période de trois ans afin de réduire l'impact sur nos résidents. L'année 2016 marquera la troisième année de son application.

En 2016, les taux de taxes municipales (par 100 \$ d'évaluation) seront les suivants :

• propriétés résidentielles (5 unités d'habitation ou moins)	0,8507 \$
• immeubles d'appartements avec 6 unités ou plus	0,9278 \$
• immeubles non résidentiels	3,3564 \$

Avec un taux de 0,8507 \$ en 2016, la facture d'impôts fonciers pour la maison d'habitation unifamiliale moyenne sera de 12 733 \$, soit une augmentation de 64 \$ dû principalement aux nouvelles constructions. La maison d'habitation unifamiliale moyenne en 2016 est évaluée à 1 496 709 \$.

Encore une fois, il faut souligner que cet exemple illustre l'impact des taux d'imposition sur la moyenne des logements unifamiliaux. Les augmentations et les diminutions varieront en fonction de la variation de la valeur de chaque propriété.

Les comptes de taxes à Westmount seront postés à la fin du mois de janvier. Le paiement peut être effectué en deux versements, le premier étant exigible le 26 février 2016 et le second le 27 mai 2016. Un taux d'intérêt de 9% par an sera prélevé sur le solde impayé. Une pénalité de 0,5% par mois sur le principal impayé sera également facturée, jusqu'à un maximum de 5%, au-delà des frais d'intérêt.

En terminant, j'aimerais insister sur le fait que, bien que le conseil et l'administration aient l'intention de maintenir la hausse des taxes foncières à un niveau raisonnable, la situation de notre régime de retraite et le renouvellement des infrastructures devront être examinés au cours de la prochaine année.

Avec ces commentaires, j'ai l'honneur de déposer le budget de fonctionnement 2016 de la Ville de Westmount aux fins de l'approbation du conseil.

Victor M. Drury, conseiller
Commissaire des finances